

**PROCES-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2026 A 10H A LA MAIRIE**

Date de convocation : 16 mars 2026

Étaient présents : Harold BAILLEUX, Tony BOITELET, Julie CERVEAU, Corinne CHARLOIS, Christine JOUSSEMET-MATRAT, Matthias LALIQUÉ, Didier MATRAT, Nicole MESSAGE, Bernard SARRAZIN, Matis TUPINIER, Joëlle VENOT.

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 9 février 2026 ; Installation du conseil municipal ; Election du Maire ; Fixation du nombre d'adjoints ; Election des adjoints ; Fixation des taux d'indemnités ; Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ; Désignation des délégués dans les commissions communales ; Désignation des délégués dans les commissions extérieures (Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs, CLE du Tonnerrois, CNAS, Syndicat du CEG de Chablis) ; Informations du Maire et questions diverses.

1. Installation du Conseil Municipal

Le doyen d'âge accueille les nouveaux conseillers municipaux élus aux élections municipales du 15 mars 2026 et confirme que le quorum est atteint.
Didier MATRAT est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 9 février 2026 : aucune remarque du Conseil Municipal
Adoption à l'unanimité des membres présents.

2. Election du Maire

Délibération n°4/2026 : transmise en Préfecture le 24 mars 2026

Bernard SARRAZIN, doyen d'âge des membres présents du conseil municipal, préside la séance pour l'élection du Maire.

En application des articles L. 2122-4 et L2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après appel de candidatures, Tony BOITELET se porte unique candidat et il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu : Tony BOITELET : 11 voix

Tony BOITELET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

3. Fixation du nombre d'adjoints

Délibération n°5/2026 : transmise en Préfecture le 24 mars 2026

Sous la présidence de Tony BOITELET, élu Maire,

Vu l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 2 adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Fixe à 2 le nombre des adjoints au Maire de la commune.**

4. Election des adjoints

Délibération n°6/2026 : transmise en Préfecture le 24 mars 2026

Le Maire précise que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le conseil municipal décide de laisser un délai de 3 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de 2 candidats aux fonctions d'adjoints.

A l'issue de ce délai, le Maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints a été déposée et il convient de procéder aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu : Liste d'Harold BAILLEUX : 11 voix

Harold BAILLEUX et Corinne CHARLOIS ayant obtenus la majorité absolue sont proclamés adjoints au Maire dans l'ordre de la liste déposée.

Le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local mentionnée à l'article L.1111-12 du CGCT, constituée des droits et devoirs prévus aux articles L.1111-13 et L.1111-14 du même code.

5. Fixation des taux d'indemnités

Délibération n°7/2026 : transmise en Préfecture le 24 mars 2026

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;

Considérant que la Commune compte moins de 500 habitants ;

Vu la proposition du Maire et des adjoints de ne pas prendre l'intégralité de leur indemnité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Fixe à compter du 21 mars 2026** le montant des indemnités de fonctions suivant :

Maire : Taux de 25 % de l'indice brut 1027

1^{er} Adjoint : Taux de 9 % de l'indice brut 1027

2^{ème} Adjoint : Taux de 9 % de l'indice brut 1027

6. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Délibération n°8/2026 : transmise en Préfecture le 24 mars 2026

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **charge le Maire** pour la durée du présent mandat :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférent ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De signer tous documents concernant les contrats et conventions ainsi que leurs avenants afin de faciliter les démarches administratives ;
- De régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

7. Désignation des délégués dans les commissions communales

Délibération n°9/2026 : transmise en Préfecture le 24 mars 2026

Le Maire rappelle la liste des commissions communales et leur objet. Ces commissions sont constituées de membres permanents et se réunissent pour travailler sur les dossiers communaux. Les rapports de ces réunions de travail seront communiqués à tous les conseillers.

Le Maire préside d'office toutes les commissions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Désigne** les membres des commissions municipales suivants :

Action sociale : Tous les membres du conseil municipal

Appels d'offres : Harold BAILLEUX, Corinne CHARLOIS, Didier MATRAT, Bernard SARRAZIN

Finances : Tous les membres du conseil municipal

Entretien voiries et chemins communaux : Harold BAILLEUX, Matthias LALIQUÉ, Nicole MESSAGE, Matis TUPINIER

Travaux et Entretien bâtiments communaux : Tous les membres du conseil municipal

Fêtes et Cérémonies : Corinne CHARLOIS, Christine JOUSSEMET-MATRAT, Matthias LALIQUÉ, Didier MATRAT, Nicole MESSAGE, Matis TUPINIER, Joëlle VENOT

Cimetière : Julie CERVEAU, Christine JOUSSEMET-MATRAT, Joëlle VENOT

Commission électorale : Harold BAILLEUX (Titulaire) et Matis TUPINIER (Suppléant)

Comité Consultatif Communal du CPI : Harold BAILLEUX, Christine JOUSSEMET-MATRAT, Matthias LALIQUÉ, Joëlle VENOT

Correspondant Défense : Harold BAILLEUX

Responsables Salle des Fêtes : Didier MATRAT (Titulaire) et Joëlle VENOT (Suppléante)

8. Désignation des délégués dans les commissions extérieures

Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs

Délibération n°10/2026 : transmise en Préfecture le 24 mars 2026

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

Vu l'article L 273-11 du code électoral, Tony BOITELET, Maire devient délégué titulaire auprès de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs et Harold BAILLEUX, 1^{er} adjoint devient délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Prend acte et accepte** les délégués nommés ci-dessus.

CLE (Commission locale d'énergies) du Tonnerrois

Délibération n°11/2026 : transmise en Préfecture le 24 mars 2026

Suite aux élections municipales complémentaires du 15 mars 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Désigne** les délégués suivants pour représenter la Commune au sein de la Commission locale d'énergie (CLE) du Tonnerrois :

Délégué titulaire :
Corinne CHARLOIS

Délégué suppléant :
Nicole MESSAGE

CNAS

Délibération n°12/2026 : transmise en Préfecture le 24 mars 2026

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Désigne** les délégués suivants pour représenter le collège des élus et le collège des agents au sein du CNAS :

Collège des élus
Julie CERVEAU

Collège des agents
Gaëlle DE RYCK

Syndicat du CEG de Chablis

Délibération n°13/2026 : transmise en Préfecture le 24 mars 2026

Suite aux élections municipales complémentaires du 15 mars 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Désigne** les délégués suivants pour représenter la Commune au sein du syndicat du CEG de Chablis :

Délégué titulaire :
Corinne CHARLOIS

Délégué suppléant :
Tony BOITELET

Informations du Maire et questions diverses :

Néant

Ordre du jour épuisé, séance levée à 12h00.